

BNF 8770
 La Vie
 protestante
 le 10.12.65

DIEU a créé l'homme afin que, dans les limites mêmes de son existence, de sa situation et de sa personnalité, il soit libre de vivre vraiment, dans le respect de la vie et de la liberté de ses semblables. Telle est, condensée à l'extrême, la pensée que Barth va développer en deux mouvements : le premier décrit la liberté de vivre qui est donnée à l'homme, et le deuxième établit les limites de la liberté.

« Tu ne tueras point »

Barth n'est pas Schweizer. On s'en serait douté. Et pourtant la première subdivision de ce volume (1) s'intitule « le respect de la vie ». Mais Barth prend immédiatement ses distances. La vie est un don de Dieu, et non pas la réalité suprême. Dieu est le souverain de la vie et de la mort. Le commandement dont il s'agit dans ce « paragraphe », est évidemment : « Tu ne tueras point ». Il a une forme négative, et ordonne la protection de la vie; mais il présuppose aussi un mouvement positif de respect de la vie sous toutes ses formes.

Respect de la vie instinctive, vécue de manière humaine, c'est-à-dire responsable et disciplinée. Respect de la santé, de la volonté humaine de connaître la joie et d'être soi-même. Respect aussi d'une certaine volonté de puissance (Barth ne craint pas les expressions qui peuvent être relevées comme des défis...), c'est-à-dire volonté d'utiliser pleinement, dans un esprit de service, les capacités que Dieu a distribuées à chacun.

Mais le commandement de Dieu est exprimé comme une interdiction : « Tu ne commettras pas de meurtre ». Comme la vie n'est pas le souverain bien, mais que Dieu est le maître de la vie, il se peut que parfois, à la limite et dans le cadre de sa volonté de protéger la vie, Dieu ordonne de suppri-

mer telle vie. Comment discerner dans chaque cas cette limite? Comment déterminer dans quelles situations un homicide cesse, théologiquement, d'être un meurtre, parce qu'il aurait été véritablement ordonné par Dieu?

Barth essaie d'éviter toute interprétation fautive, de fermer la porte à toute tuerie légale, en s'imposant une double discipline. D'une part, il examine et réaffirme avec la plus grande rigueur les conséquences du commandement « Tu ne tueras pas », dans chaque cas précis. Et surtout, il s'interdit toute casuistique : loin d'établir une liste de cas où des exceptions seraient autorisées, il se borne à définir des critères grâce auxquels chaque particulier (ou parfois l'Etat) pourra découvrir si, dans le cas précis, Dieu lui commande une exception.

Ni belliciste, ni pacifiste

Avec une précision jamais démentie, Barth passe en revue les problèmes du suicide, de l'homicide qualifié, de l'interruption de grossesse (faut-il vraiment toujours sacrifier la vie de la mère à celle de l'enfant, comme le veut l'Eglise catholique romaine?). Puis il se tourne vers d'autres questions, terriblement épineuses : la suppression des « vies sans valeur », en faveur sous le « Troisième Reich » (ici, pas d'exception à l'interdiction), l'euthanasie (s'il est interdit de hâter la fin, n'y a-t-il pas aussi un respect de la vie qui s'éteint?), la « légitime défense » qu'un chrétien exclura vraisemblablement dans tous les cas, la peine de mort (ici, Barth est très « suisse » : il l'admet, à la limite, en temps de guerre, dans les cas de haute trahison), la guerre, enfin, dont on voudrait bien que le cas soit maintenant réglé, comme celui du duel... Barth n'est ni belliciste (à la maxime *si vis pacem, para bellum*, il oppose celle que commande l'Evangile : *si non vis bellum, para pacem*!), ni pacifiste : il y a des cas où la défense de l'Etat peut être ordonnée par Dieu; et alors, la solution la plus juste est celle du service militaire obligatoire. Pourtant, il faut admettre la légitimité prophétique de l'objection de conscience.

Le travail : cinq critères

Mais cette vie, qui doit être respectée et protégée, a un but, et doit se développer dans une activité. L'activité de Dieu a un centre : l'alliance de grâce, et une périphérie : la providence. De même, la vie active de l'homme a un centre : la participation à la vie de

Karl Barth

● Le meurtre, la guerre l'avortement, l'euthanasie.

● Profession et vocation.

Karl Barth, *Dogmatique, III/4***. Traduction française de Fernand Ryser et Jacques de Senarclens. Ed. Labor et Fides. 416 p. (Chapitre 12 : « Le commandement de Dieu, le créateur », suite et fin)

l'Eglise, et une périphérie : la participation à la vie de la création, par son travail. Cette thèse peut surprendre, mais elle a le mérite de montrer que la vie chrétienne n'est pas un à-côté, un « hobby ». C'est un homme qui a raté sa vie qui peut dire : le travail fut ma vie. Celui qui n'a pas passé à côté du but de toute vie humaine peut dire : Christ est ma vie.

Après avoir décrit de quelle manière tous les croyants peuvent parti-

ciper à l'action de l'Eglise et à sa mission dans le monde, Barth pose les bases d'une éthique chrétienne du travail. On pourra, certes, regretter qu'il n'entre pas ici dans autant de détails qu'à propos, par exemple, de l'avortement ou de la guerre. On devra cependant reconnaître la valeur des cinq critères qu'il dégage pour nous permettre de juger quel travail est conforme au commandement de Dieu. Successivement, il définit le critère de l'objectivité (la qualité technique du travail), le critère de la dignité (le travail doit favoriser, faciliter ou embellir la vie humaine, sans avilir celui qui le fait), le critère de l'humanité (dans la perspective de la demande « Donne-nous... notre pain... », Barth exclut toute concurrence outrancière et toute exploitation des uns par les autres) et le critère de la réflexion (ainsi, la réflexion pure du malade est aussi un « travail »; ainsi se pose aussi la question du travail machinal... que Barth, d'ailleurs, n'exclut pas). Enfin, il pose le dernier critère : celui de la limitation. Un travail qu'on ne peut accomplir dans une certaine décontraction et qui ne souffre pas les limites imposées par un sain repos, court tous les risques de n'être pas fidèle. A l'activité créatrice du travail doit pouvoir succéder, dans un rythme normal, cette autre activité, purement tréceptive, elle, qu'est la méditation à l'écoute de la Parole de Dieu.

La vie, une occasion unique

L'homme n'est ni éternel ni infini. Dieu, dans sa grâce et sa sagesse, l'a voulu délimité et donc doué d'un caractère et de particularités propres. Cela implique pour lui des limites, que l'homme doit accepter avec reconnaissance pour ce qu'elles sont : une manifestation de l'amour de Dieu.

Parce que la vie de l'homme est limitée dans le temps, elle se présente à l'homme comme une occasion unique. Et le commandement de Dieu en reçoit une urgence toute particulière : chaque moment peut être le dernier. Sachant qu'au bout de son temps comme au bout du temps, le Seigneur est là qui le recevra dans la vie éternelle, le chrétien se prépare à la mort avec lucidité et confiance. Et,

dans le temps qui lui reste, il fera preuve d'ouverture d'esprit et de capacité de décision, sachant « prendre du temps » sans en « perdre », bref, dans un esprit de concentration.

Mais l'homme se voit aussi imposer une limite qui tient à sa situation. Barth appellera *profession* (Beruf) la situation dans laquelle l'homme se trouve quand Dieu lui adresse sa vocation (Berufung). La « profession » de l'homme n'est donc pas une détermination absolue, comme fatale. Au moment où elle intervient, la vocation peut modifier la « profession » (la situation concrète) de l'homme et même, parfois, l'obliger à changer de métier.

Les composantes de la « profession humaine », qui déterminent la manière dont l'homme répond à sa vocation, sont les suivantes : l'âge, qui permet à l'homme, par ses caractères propres, de témoigner d'un des aspects de l'obéissance que Dieu attend de chacun : l'objectivité juvénile, la maturité de l'homme au midi de la vie, la sagesse du vieillard.

La situation historique extérieure, cadre dans lequel intervient la vocation, et que l'homme est souvent contraint de briser, par fidélité.

Les aptitudes personnelles, enfin, qui doivent être mises totalement au service de Dieu, et dont la vocation fait souvent reculer les limites. Et c'est l'homme lui-même qui, dans sa fidélité, choisit jusqu'à un certain point son champ d'action, manifestant le lien fondamental qui unit la « profession » et la vocation.

Enfin, Dieu impose à l'homme une troisième limite : celle de l'honneur qui lui revient. Honneur que Dieu fait à l'homme en étant son créateur, il n'atteint à sa plénitude que dans le service. En acceptant avec gratitude, humilité et humour l'honneur qui lui est échu, l'homme témoigne que son honneur n'est en fait que le reflet de la grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ.

Daniel von ALLMEN.

¹ La première partie de ce chapitre 12 de la Dogmatique a fait l'objet d'une recension dans « La Vie protestante » du 14 mai 1965.